



# Dossiers & analyses

## **Délocalisation de certains services centraux** **Les annonces de la DGPN**





Le mercredi 6 octobre 2021 s'est tenue une réunion à l'initiative de monsieur le directeur général de la police nationale.

L'objet du jour était la délocalisation en province de certains services centraux. En voici la synthèse :

## Délocaliser, pourquoi ?

Au cours de cette réunion, le DGPN a officialisé que le ministre souhaite délocaliser certains services centraux, non pas plus loin en Ile-de-France, mais en province.

Ce projet de délocalisation répond aux objectifs suivants :

- se libérer de l'emprise immobilière en Ile-de-France et des contraintes financières qui en découlent
- disposer de locaux plus adaptés, car les locaux disponibles en Ile-de-France ne correspondent pas forcément aux besoins
- rapprocher les administrations du territoire métropolitain
- permettre aux agents qui le souhaitent de s'installer en province

## Qui est concerné ?

Les services suivants sont concernés par le projet :

- toute la DCRFPN de Lognes
- IGPN : les services dont l'activité est basé sur l'audit, les études
- l'OCRFM (office de lutte contre la fausse monnaie)
- diverses plates-formes, dont l'activité est, par nature, libérée de toute contrainte territoriale: SNEAS, SNDV, Pharos...

### Notre avis :

Nous reproduisons ici les noms des services qui nous ont été communiqués oralement. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter.

## Combien de personnels sont concernés ?

Le projet de délocalisation concerne 1500 emplois dans tout le ministère de l'Intérieur. Notons cependant que la police nationale en assumera une large partie.

Le DGPN a insisté sur le fait que la restructuration sera basée sur le volontariat et que les syndicats seront associés aux opérations.

### Notre avis :

Précisons ici que les syndicats présents à la réunion ont obtenu la confirmation que l'administration appliquera les règles relatives à la restructuration de service, garantissant des droits aux agents qui décident de suivre le service (droits indemnitaires, notamment) ainsi qu'à ceux qui décident de ne pas suivre (propositions de poste, possibilité d'être prioritaire à la mutation).

## Où seront situés ces services ?

La volonté ministérielle est de délocaliser des services en province, d'une part, mais également d'éviter les sièges des métropoles régionales, qui, on le devine, subissent également une pression immobilière de plus en plus forte.

Quant à présent, le ministre de l'Intérieur a sollicité les préfets et lancé un appel à candidature à destination des collectivités territoriales.

## Quand auront lieu ces délocalisations ?

Le retour des candidatures de collectivités territoriales est attendu pour la mi-octobre 2021. Le ministère se laisse jusqu'à la fin de l'année pour examiner ces candidatures.

Quant aux délocalisations à proprement parler, il n'y a pour l'instant pas de calendrier ni de date butoir. Cela veut dire que ce projet peut aboutir, pour certains services, dans un an, tout comme il peut prendre forme dans cinq ans.

Seule exception : le SNEAS, qui aura en charge le mondial de rugby ainsi que les jeux olympiques. Ce service est appelé à augmenter en effectifs, la DGPN considère donc comme une urgence de trouver des locaux en province afin d'y effectuer les prochaines affectations, en attendant de lancer le processus de restructuration pour les agents actuellement à Paris.

**Il s'agit, dans ce dossier, de rendre publiques les informations relatives à la restructuration de certains services, qui tournait comme une rumeur depuis quelques temps et commence à prendre une forme consistante.**

**Comme vous pouvez le remarquer, ce dossier est pour l'heure dénué de toute prise de position.**

**Notre organisation n'entend pas substituer son avis à celui des agents concernés.**

**Si vous êtes concerné, n'hésitez pas à nous contacter afin de défendre vos intérêts.**

